

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

SITE NATURA 2000 FR1102005
« RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN »

BILAN 2022 DE L'ANIMATION DU DOCOB



Février 2023



Sommaire

1. PREAMBULE	4
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000.....	4
1.1.1. <i>L'animation</i>	4
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i>	4
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE.....	5
2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	6
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	6
2.1.1. <i>Site Internet</i>	6
2.1.2. <i>Création d'un nouvel Infosite</i>	6
2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE.....	7
2.3. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE	7
2.4. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	7
2.4.1. <i>Participation aux Formations, rencontres, colloques</i>	7
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	8
3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN	8
3.2. CONSEILS POUR PROJET ET TRAVAUX NON SOUMIS A EIN	9
3.3. SENSIBILISATION SUITE A DES TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS	9
4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES	11
4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.....	11
4.1.1. <i>Suivi des paramètres hydroclimatiques</i>	11
4.1.2. <i>Campagne de pêches électriques</i>	12
4.1.3. <i>Suivi d'une station d'agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)</i>	13
5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES	14
5.1. PARTENARIATS	14
5.2. L'EPAGE DU BASSIN DU LOING	14
5.2.1. <i>Projets de restauration écologique</i>	14
6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	15
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES	15
6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS	15
6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000.....	15
6.4. ANIMATION DES MAEC	16
6.5. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	16
6.6. ANIMATION DES AUTRES CONTRATS	17
6.6.1. <i>Projet de restauration écologique du Lunain à Episy</i>	17

6.6.2.	<i>Suppression de barrage à Paley et Nanteau-sur-Lunain</i>	17
7.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	18
7.1.	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	18
7.1.1.	<i>Organisation de réunion du comité de pilotage</i>	18
7.1.2.	<i>Réunions ou rencontres avec les services de l'état</i>	18
7.2.	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	19
8.	EXTENSION DU SITE NATURA 2000	19
9.	SYNTHESE	20

Liste des figures

Figure 1 : Première page de l'Infosite édité en janvier 2022.....	6
Figure 2 : Stand de la Fédération de Pêche lors de la Fête du Loing à Nemours.....	7
Figure 3 : Descente de canoë-kayak sur le Loing dans le cadre de l'événement Aventuraid (© AVENTURAIID).....	9
Figure 4 : A – Pollution observée sur le Landy le 14 septembre 2022 ; B- Ru du Landy après l'action de dépollution.....	10
Figure 5 : Mortalité piscicole observée à Moret Loing et Orvanne le 2 décembre 2022.....	10
Figure 6 : Installation de la sonde thermique sur le Lunain en octobre 2022.....	12
Figure 7 : Comité de Pilotage qui s'est tenu le 28 avril 2022 à Veneux-les-Sablons.....	18
Figure 8 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».....	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Stations de pêche inventoriées en 2022.....	12
Tableau 2 : Liste des MAEC proposées à la contractualisation.....	16

Illustration de couverture :

Le Lunain à la confluence avec le Loing (© FDAAPPMA 77)

1. PREAMBULE

1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102005 « Rivières du Loing et du Lunain » a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992). Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 22 mars 2012.

La Communauté de communes Moret Seine et Loing a été désignée comme structure animatrice le 5 février 2013. L'arrêté du 17 avril 2014 porte désignation du site Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation.

1.1.1. L'animation

La Communauté de communes Moret Seine et Loing porte l'animation du site Natura 2000 dont elle a délégué la gestion à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La présidence du Comité de pilotage est assurée par Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN, également maire de la commune de Moret-Loing et Orvanne.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence :

1. D'espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » :

Espèces piscicoles d'intérêt communautaire identifiées sur le site :

- le Chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096),
- la Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149),
- la Bouvière (*Rhodeus amarus* – Code Natura 2000 : 1134),

Espèces non piscicoles d'intérêt communautaire identifiées sur le site :

- l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* – Code Natura 2000 : 1044),
- la Mulette épaisse (*Unio crassus* – Code Natura 2000 : 1032),
- la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii* – Code Natura 2000 : 1041),

2. D'habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site :

- « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche- batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4),
- « Mégaphorbiaies* hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7 & 37.8),
- « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) » (Code Natura 2000 : 6510 – Code Corine Biotope : 38.2),
- « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)* » (Code Natura 2000 : 91E0* – Code Corine Biotope : 44.3, 44.2 et 44.13).

Notons des espèces non piscicoles d'intérêt communautaire identifiées à proximité du site et potentiellement présentes sur celui-ci :

- le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana* – Code Natura 2000 : 1016),
- le Vertigo étroit (*Vertigo angustior* – Code Natura 2000 : 1014).

Au total, le site compte 4 habitats d'intérêt communautaire et 7 espèces d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Afin de les préserver, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels ;
- Objectif 2 : Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces ;
- Objectif 3 : Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques ;
- Objectif 4 : Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire ;
- Objectif 5 : Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement ;
- Objectif 6 : Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : Mulette épaisse, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit ;
- Objectif 7 : Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie) ;
- Objectif 8 : Restaurer la qualité de l'eau ;
- Objectif 9 : Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 35 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.1. Site Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2022 lorsque cela a été nécessaire.

2.1.2. Création d'un nouvel Infosite

Un nouvel Infosite (n°5) a été créé en début d'année 2022. Il reprend les actions qui ont été menées sur le site dans le cadre de l'animation 2021. (**Figure 1**)

Ce document a été transmis à tous les élus des communes incluses dans le périmètre du site Natura 2000 ainsi qu'aux associations de pêche locales afin qu'il soit diffusé au maximum.

L'infosite est également disponible sur le site internet de la Fédération de Seine-et-Marne sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 du département (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain/la-lettre-d-information-natura-2000>).



Figure 1 : Première page de l'Infosite édité en janvier 2022

2.2. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

La Fédération de Pêche de Seine-et-Marne a participé à l'évènement « Pays de Nemours Au Fil du Loing » le 31 juillet 2022. (Figure 2)

A cette occasion, la Fédération a installé un stand en bord du Loing avec des panneaux de l'exposition du site Natura 2000, une maquette de la rivière, et des flyers sur le site Natura 2000 était distribué aux passants.

Au cours de cette journée, plusieurs centaines de personnes sont venues sur le stand pour découvrir les poissons et les rivières de notre territoire.



Figure 2 : Stand de la Fédération de Pêche lors de la Fête du Loing à Nemours

2.3. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ÉLUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, nous avons répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

Les élus du sites Natura 2000 ont été invité à venir assister aux inventaires piscicoles qui se sont déroulé en 2022. Plusieurs se sont déplacés. Ils ont ainsi pu être sensibilisé sur les espèces piscicoles qui sont présentes dans les rivières du site. Ils ont pu également découvrir le matériel de pêche électrique utilisé pour la réalisation de ces inventaires.

2.4. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

2.4.1. Participation aux Formations, rencontres, colloques

Nous avons participé à différents évènements :

- **Formation QGIS organisée par le Forum des Marais Atlantique**

Cette formation s'est déroulée sur 3 jours du 1^{er} au 3 mars 2022. Les enseignements ont été très enrichissants et les nouvelles fonctionnalités du logiciel QGIS pourront être mises à profit pour les restitutions et la réalisation des missions d'animation.

- **Formation « Chef de chantier électrique » organisée par l'OFB**

Cette formation s'est déroulée sur 4 jours du 11 au 15 avril 2022 au centre de formation du Paraclet de l'OFB. L'objectif de ces quatre jours était d'apprendre à gérer un chantier de pêche électrique dans son intégralité et de rappeler les éléments de sécurité à respecter.

- **Rencontres Techniques départementale des ENS 2022 organisées par le Conseil départemental de Seine-et-Marne**

Cette rencontre s'est tenue le 12 octobre 2022 à Blandy-les-Tours. Cette réunion a été l'occasion de rencontrer les communes accueillant des Espaces Naturels Sensibles et de découvrir les projets en cours sur le territoire.

- **COPIL des sites Natura 2000 de Seine-et-Marne**

Au cours de l'année 2022, l'animatrice Natura 2000 a assisté à plusieurs COPIL Natura 2000 dans tout le département de Seine-et-Marne. Elle a notamment participé au COPIL des sites « Boucles de la Marne », « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé », « La Bassée » et « Bassée et plaines adjacentes ». Ces réunions sont l'occasion de connaître les autres membres du réseau Natura 2000 et de découvrir les méthodes d'animation de chacun, ce qui est très intéressant et inspirant pour la réalisation de ses propres missions d'animation.

3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

3.1. PROJET ET TRAVAUX SOUMIS A EIN

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires porteur des projets ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet. Nous avons suivi toutes les phases des différents projets.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- Aventuraid Fontainebleau : manifestation sportive comprenant une descente de caboë-kayak sur le Loing (**Figure 3**).
- Construction du platelage de l'île du Perthuis à Nemours dans le cadre du projet d'aménagement et de restauration porté par l'EPAGE du Bassin du Loing
- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau dans le cadre du projet de rénovation de l'écluse de Champagne-sur-Seine.



Figure 3 : Descente de canoë-kayak sur le Loing dans le cadre de l'événement Aventuraid (© AVENTURAIID)

3.2. CONSEILS POUR PROJET ET TRAVAUX NON SOUMIS A EIN

Certains projets qui auraient été soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000 sont adaptés sur nos conseils pour éviter tout impact sur le site Natura 2000. Ils ne sont alors plus soumis à la procédure.

Nous avons été consultés pour des projets qui ne sont pas soumis à la procédure de l'évaluation des Incidences Natura 2000. Toutefois, nous conseillons les porteurs de projets pour éviter tout impact sur le site Natura 2000.

Les projets suivants ont été suivis :

- Avis pour la descente du Loing par un club de plongée
- Conseil pour un projet de changement d'activité agricole d'une parcelle sur la commune de Moret-Loing et Orvanne.

3.3. SENSIBILISATION SUITE A DES TRAVAUX IMPACTANTS ET SIGNALEMENTS

Lors des visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages lui sont signalés par des riverains ou des élus.

L'OFB, la DDT et la DRIEAT sont systématiquement informés.

En 2022, deux évènements impactant pour le milieu ont été signalés :

- **Pollution ru du Landy à Nonville (photo)**

L'EPAGE du Bassin du Loing nous a signalé cette pollution le 14 septembre 2022 (**Figure 4 A**). Suite à cela, la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne s'est rendue sur place pour constater les faits en présence de l'EPAGE du Bassin du Loing et d'un élu de la commune de Nonville. La cause de la pollution était liée à un rejet effectué la veille dans le réseau des eaux fluviales. La pollution ne s'est pas dispersée jusqu'au Lunain, elle était contenue sur les premiers mètres du ru grâce à la présence d'un bouchon végétal. Afin de dépolluer le site, l'EPAGE a fait appel à une entreprise afin de retirer le maximum de dépôt visible sur le ru (**Figure 4B**). Aucune mortalité piscicole n'a été constatée, en revanche le ru du Landy est connu pour la présence de l'agrion de Mercure. Cette pollution aura très certainement un impact sur la population.



Figure 4 : A – Pollution observée sur le Landy le 14 septembre 2022 ; B- Ru du Landy après l'action de dépollution

- **Mortalité piscicole sur Loing observée à Moret Loing et Orvanne** du fait de l'ouverture trop soudaine d'un vannage en décembre 2022 (Figure 5)



Figure 5 : Mortalité piscicole observée à Moret Loing et Orvanne le 2 décembre 2022

4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES

4.1. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivis des paramètres hydroclimatiques (thermie et débit du Loing et Lunain)
- Inventaires piscicoles pour suivre et évaluer les populations présentes dans les rivières du Loing et du Lunain
- Suivi des populations d'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Bilan du suivi scientifique 2022 » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2023). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

4.1.1. Suivi des paramètres hydroclimatiques

- **Loing**

Une sonde thermique est installée au niveau de la station de pêche de Souppes-sur-Loing depuis 2014. Les données de températures sont relevées chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne.

Malgré l'épisode de sécheresse qu'a connu la France en 2022, la rivière du Loing ne présente pas de hausse de température significative.

Les températures enregistrées ont été favorables pour la reproduction des espèces d'intérêt communautaires et espèces rhéophiles (barbeau, goujon, chevesne, etc.). Les températures ont également été favorable pour la reproduction du brochet, espèce repère du Loing. Cependant le débit est resté faible pendant la période hivernale avec de courts pics de crues, ce qui est peu favorable pour le déroulement de la reproduction de l'espèce. Concernant la truite fario, autre espèce repère, les températures hivernales ont été favorables pour la reproduction. En revanche, les températures atteintes en été ont été supérieur au seuil léthal de l'espèce, ce qui peut expliquer son absence dans le cours d'eau au moment des inventaires piscicoles.

- **Lunain**

Une sonde thermique a été installée en 2022 sur le Lunain au niveau de la station de pêche électrique située à Nonville. (**Figure 6**).

Concernant le débit du Lunain, celui-ci est resté faible toute l'année. La rivière n'a pas connu d'épisode de crue très marqué lors de la période hivernale.



Figure 6 : Installation de la sonde thermique sur le Lunain en octobre 2022

4.1.2. Campagne de pêches électriques

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ; Lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ; Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149) ; Bouvière (*Rhodeus amarus* – Code Natura 2000 : 1134).

Description des actions réalisées :

Les stations définies dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ne font pas l'objet d'un suivi annuel. Il n'est pas nécessaire de prospecter les stations chaque année par pêche électrique, mais plutôt tous les deux ans. Ainsi quatre stations sont prospectées les années paires et les quatre autres les années impaires.

Cette année les stations suivantes ont été prospectées :

Tableau 1 : Stations de pêche inventoriées en 2022

Rivière	Numéro et Nom station
Lunain	LUNAI_01 – Episy Confluence
Lunain	LUNAI_09 – Nonville-Route de la Vallée
Loing	LOING_01 – Souppes-sur-Loing / Aval du Grand déversoir
Loing	LOING_02 – Bagneaux-sur-Loing / Aval Petit Bagneaux

Conclusions principales :

- **Loing**

Les résultats des inventaires piscicoles mettent en avant l'impact des faibles débits observés en 2022 et notamment sur les stations du Loing.

En effet, les abondances des espèces observées en 2022 sont inférieures aux abondances observées en 2020. Cela est probablement dû au déplacement des espèces vers des eaux plus fraîches et plus courantes (donc plus oxygénées) et des taux de reproduction plus faibles.

Les espèces d'eau vive ainsi que les espèces d'eau calme sont sous-représentées comparée au niveau d'abondance attendu en théorie. En ce qui concerne les espèces d'intérêt communautaires, les quatre espèces piscicoles sont présentes sur le Loing. L'abondance observée du chabot est conforme à l'abondance théorique. En revanche, les populations de bouvières, loches de rivières et lamproies de Planer sont sous représentées par rapport à l'abondance théorique attendue. Ces résultats sont principalement liés à la dégradation des habitats sur le Loing et la faible disponibilité de zones de frayères favorables pour ces espèces.

- **Lunain**

Sur le Lunain, les résultats obtenus sur les deux stations d'Episy montrent l'impact des obstacles à la continuité écologique sur le peuplement piscicole. En effet, la richesse spécifique est plus importante à l'aval du moulin d'Episy. On observe également un effet d'accumulation au pied de l'ouvrage chez plusieurs espèces et notamment l'anguille, espèce migratrice amphihaline. L'ouvrage d'Episy constitue le premier point de blocage de la rivière. La migration des anguilles vers l'amont est donc rendue difficile et cela explique les faibles abondances observées lors de inventaires piscicoles sur les stations amont comme c'est le cas sur la station de Nonville.

Les espèces accompagnatrices de la truite sont dominantes dans les peuplements piscicoles du Lunain avec une surabondance de certaines espèces comme le chabot et le vairon. Cela peut notamment s'expliquer par l'absence de la truite sur les stations, qui est l'espèce prédatrice principale que l'on devrait retrouver sur le Lunain. L'absence de la truite est liée à la faible diversité d'habitats présents sur le Lunain et au manque de zone de frayères favorables dû au colmatage du substrat.

4.1.3. Suivi d'une station d'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Objectifs : Suivi des populations de l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Espèce concernée : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* – Code Natura 2000 : 1044).

Description des actions réalisées :

Les secteurs suivants ont été prospectés en 2022 :

Sur le Lunain :

- Secteur « les Grands Prés » à Nanteau-sur-Lunain/Treuzy-Levelay,
- Secteur « Prairie du Landy »,

Sur le Loing :

- Prairie des Glandelles à La Madeleine-sur-Loing

Conclusions principales :

Sur le Loing, deux individus d'agrions de Mercure ont été observé au niveau de la prairie des Glandelles, ce qui est équivalent aux résultats de 2021. Cela témoigne de la présence de l'espèce et montre que les conseils donnés au propriétaire du Moulin sur la gestion de la prairie ont portés leurs fruits.

Sur le Lunain, des agrions de Mercure ont été observés au niveau de la rue de Chauville et du lavoir du Landy à Nonville. Au total, quatre individus de l'espèce ont été identifiés. Ces deux milieux sont ouverts avec une végétation rivulaire développée qui est appréciée des agrions.

Un individu a été observé sur la station du « Pré de la Coutière » à Nonville ce qui est inférieur au résultat de 2019. Des travaux d'élagage ont alors été effectués ce qui a été bénéfique pour les agrions de Mercure. Aujourd'hui, le milieu commence à se refermer et l'ombrage est trop important pour l'espèce au niveau du ruisseau ce qui explique le faible taux d'observation.

La station des « Grands Prés » à Nanteau-sur-Lunain est elle aussi dégradée et peu favorable à la présence de l'agrion de Mercure. En effet, le ruisseau traverse un champ surpâturé par les bovins qui viennent piétinés dans le ruisseau directement pour s'y abreuver. Malgré cela, un individu a été observé en 2022 sur la station mais ce résultat est en baisse comparé aux autres années.

5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

5.1. PARTENARIATS

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CD77, EPAGE, etc).

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2022. Il s'agit notamment de la communauté de commune Moret Seine et Loing, l'EPAGE du bassin du Loing, Eau de Paris ainsi que les AAPPMA.

5.2. L'EPAGE DU BASSIN DU LOING

Sur le Bassin versant du Loing, la compétence GEMAPI est exercée par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du bassin du Loing, unique maître d'ouvrage sur l'ensemble du Bassin versant. Cette compétence lui permet d'engager des projets multifonctionnels à une échelle cohérente.

5.2.1. Projets de restauration écologique

Nous avons participé aux politiques de rétablissement des continuités écologiques et de travaux de restauration de zones humides suivants :

- ✓ Ouvrages de la Pisciculture Gratereau à La Genevraye,
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Paley
- ✓ Projet de restauration d'aménagement et de restauration de la continuité écologique sur l'île du Perthuis à Nemours
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Episy
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Montigny-sur-Loing
- ✓ Restauration de la continuité écologique à Moret-sur-Loing

6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris.

6.2. ACCOMPAGNEMENT DES ELUS, DES PROPRIETAIRES, DES EXPLOITANTS

Nous présentons les outils de contractualisation et donnons des conseils de gestion pour conserver et valoriser les espèces protégées mais aussi la biodiversité ordinaire du site lors de rendez-vous téléphoniques ou de rencontres. La plaquette de présentation est systématiquement remise.

6.3. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

- **Parcelle à Bourron-Marlotte**

En 2022, un propriétaire privé, acquéreur d'une parcelle en bordure du Loing sur la commune de Bourron-Marlotte nous a contacté afin d'avoir des informations sur les contrats Natura 2000. Une rencontre a été organisée en juin 2022 sur la parcelle afin de définir le ou les contrats envisageables sur la parcelle. Le propriétaire souhaiterait restaurer sa berge qui a été érodé par le Loing et les épisodes de crues qu'il a connus en 2016 et 2018. Pour cela, il s'est montré très intéressé par la mise en place d'un contrat Natura 2000 et a souhaité commencer les démarches pour la construction de son dossier. Des entreprises ont été rencontrées par le propriétaire fin 2022. La finalisation du dossier devrait se faire courant 2023 pour des travaux débutant à l'hiver prochain.

- **ENS « La Prairie des Glandelles » à la Madeleine sur loing**

Le conseil départemental de Seine-Marne et la commune de la Madeleine-sur-Loing nous ont contacté au début de l'année 2022 afin de discuter des possibilités de contrats Natura 2000 pour la gestion de l'ENS communal de la Prairie des Glandelles. Plusieurs mesures décrites dans le DOCOB répondent aux besoins d'actions de gestion du site. Ces actions seront bénéfiques pour le milieu naturel, y compris pour les habitats et espèces d'intérêt communautaires présents dans la vallée du Loing.

La commune et le département se sont montrés vivement intéressés par la mise en place d'un contrat avec plusieurs mesures dont « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts » et « chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».

Une nouvelle réunion s'est déroulée en novembre 2022, afin d'évoquer le plan de gestion du site et de préciser les actions qui pourront faire l'objet du contrat Natura 2000.

La commune est toujours très intéressée, l'élaboration du dossier se fera courant 2023.

6.4. ANIMATION DES MAEC

Un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le territoire Loing-Lunain a été déposé pour une durée de 3 ans (2016-2018).

Ce PAEC s'inscrit dans la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ». Il a donc pour objectif de permettre une évolution des pratiques agricoles vers une meilleure prise en compte de la biodiversité et de ses éléments patrimoniaux en proposant des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux exploitants dont les îlots déclarés à la PAC sont adjacents au site Natura 2000. Cette animation des MAEC est réalisée par les prestataires techniques mandatés par la Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing, structure animatrice du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ». La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est missionnée pour la mise en œuvre du PAEC. 13 mesures sont proposées.

Tableau 2 : Liste des MAEC proposées à la contractualisation.

Nom du contrat
Création et entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage
Création et entretien de couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche au 31 juillet
Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique
Création et entretien de zones refuges pour la faune
Amélioration d'un couvert déclaré au titre du gel
Entretien des ripisylves
Entretien d'arbres isolés ou en alignement
Entretien de haies
Entretien de bosquets
Restauration et/ou entretien des mares et de plans d'eau
Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage
Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche au 31 juillet
Gestion des milieux humides et absence de fertilisation

Eau de Paris mène des actions de préservation de la ressource notamment au travers de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques, sur le territoire de la vallée du Lunain, le PAEC « Aire d'alimentation des sources de Villeron et Villemer ». Il se superpose en partie au PAEC « Rivières du Loing et du Lunain ». Un partenariat de coordination s'est établi.

6.5. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Près de 2,43 ha de surface sont engagées à la charte Natura 2000 en 2022. Les parcelles engagées sont les suivantes :

- Parcelles privées à Nanteau-sur-Lunain (0,008 ha) – 2021-2026
- Parcelles de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne à Episy et Montcourt-Fromonville (0,84 ha) – 2019-2024

- Parcelles appartenant au Conseil départemental de Seine-et-Marne (1,58 ha) – 2020-2025

En 2022, un contact avec le CEN Ile-de-France a été établi afin que l'association adhère à la charte Natura 2000. Les démarches devraient se finaliser courant 2023. Cela représenterait une surface engagée de plus de 14 ha.

6.6. ANIMATION DES AUTRES CONTRATS

Ce paragraphe concerne les différentes actions réalisées via d'autres outils que ceux spécifiques à Natura 2000 : Contrat de rivière, financement des collectivités, projets Leader, Life, etc...

6.6.1. Projet de restauration écologique du Lunain à Episy

Nous travaillons depuis 2017 à faire émerger un projet de restauration du Lunain à Episy. Le barrage d'Episy sur le Lunain constitue le premier « verrou » à la continuité écologique, à 200 mètres linéaires de la confluence avec le Loing. Ces ouvrages impactent la qualité des habitats sur 800 ml.

Sur nos conseils, Eau de Paris a pris la décision en concertation avec la commune de Moret Loing et Orvanne et l'AAPPMA du secteur de conserver la vanne du barrage d'Episy ouverte toute l'année pour restaurer le transit sédimentaire depuis 2017.

Ainsi, les habitats pour le chabot et la lamproie de Planer sont passés en « bon état de conservation » sur près de 800 mètres.

En 2019, une rencontre avait eu lieu avec l'EPAGE du Bassin du Loing, structure GEMAPI, et Eau de Paris, propriétaire du site, pour proposer une restauration de la continuité écologique complète de site.

En 2020, l'EPAGE du Bassin du Loing et Eau de Paris ont convenu que cette étude serait portée par l'EPAGE.

Le 30 avril 2021, la Fédération de Pêche a assisté à la réunion de présentation de l'état des lieux et diagnostic et du scénario d'aménagement du projet.

Il n'y a pas eu de nouvelle réunion sur ce projet en 2022.

6.6.2. Suppression de barrage à Paley et Nanteau-sur-Lunain

Une quinzaine de seuil ont été construits sur le Lunain à Paley dans les années 90, sans autorisation préfectorale. Malheureusement, ils provoquent un effet barrage qui détruit les habitats piscicoles et empêchent tout franchissement par les poissons.

L'un des seuils a été démonté de moitié manuellement sur la station de suivi Natura 2000 de Paley. Les pêches électriques de 2019 ont montré l'efficacité de l'opération.

Une note a été établie pour l'EPAGE du Bassin du Loing pour faire émerger des travaux d'enlèvements de ces seuils. Le projet est un démontage des seuils en repositionnant les blocs pour diversifier les habitats piscicoles.

Deux visites sur le terrain ont été organisées par l'EPAGE du Loing en 2021 en présence de la police de l'eau de la DDT, de l'OFB, du président de l'association de pêche locale et de l'animatrice Natura 2000. L'objectif de ces réunions était de faire un repérage de tous les seuils et d'effectuer un diagnostic des travaux à effectuer au cas par cas. Il est apparu lors de ces visites que des nombreux seuils ont déjà été détruit ou ouvert par l'action de l'Homme et de la rivière. Il resterait un peu moins de 10 seuils à réaménager pour que la continuité écologique soit restaurée.

Une nouvelle réunion a été organisée par l'EPAGE du Bassin du Loing en avril 2022 en présence de la commune de Paley ainsi que de M. Pattyn, président de l'association de pêche locale. L'objectif était de faire un point sur la problématique des seuils présents sur la commune et l'identification des propriétaires.

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Une réunion de préparation a été organisée en amont du comité de pilotage le 6 avril 2022. Cette réunion s'est tenue en présence du président du COPIL M. ZAKEOSSIAN, la DDT ainsi que M. JACHET de la communauté de communes.

Un comité de pilotage a été organisé le 28 avril 2022 à la salle polyvalente de Veneux-les-Sablons. (**Figure 6**).

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan des actions d'animation réalisées sur le site Natura 2000 en 2021. Elle a permis également d'évoquer les perspectives d'animation du site ainsi que de faire point sur le projet d'extension. Pour cela, le CBNBP a été convié au COPIL afin de faire une présentation des premiers résultats de leur étude des habitats de la Vallée du Loing.



Figure 7 : Comité de Pilotage qui s'est tenu le 28 avril 2022 à Veneux-les-Sablons

La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur la page internet du site Natura 2000 (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/documents-a-telecharger>)

7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'état

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- Le suivi du marché d'animation avec la CCMSL, bons de commande et facturation,
- Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- La réalisation du bilan d'animation pour 2021 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site.
-

8. EXTENSION DU SITE NATURA 2000

A la demande de la DRIEAT, nous avons participé à la définition d'un périmètre d'étude pour la cartographie de habitats d'intérêt communautaire par le CBNBP (cf. Annexe I).

Un rapport de restitution a été réalisé par le CBNBP et transmis à la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne en novembre 2022.

Un diagnostic des espèces d'intérêt communautaire sera ensuite réalisé. L'OPIE sera en charge des inventaires des odonates sur l'Orvanne et le Fusain.

9. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

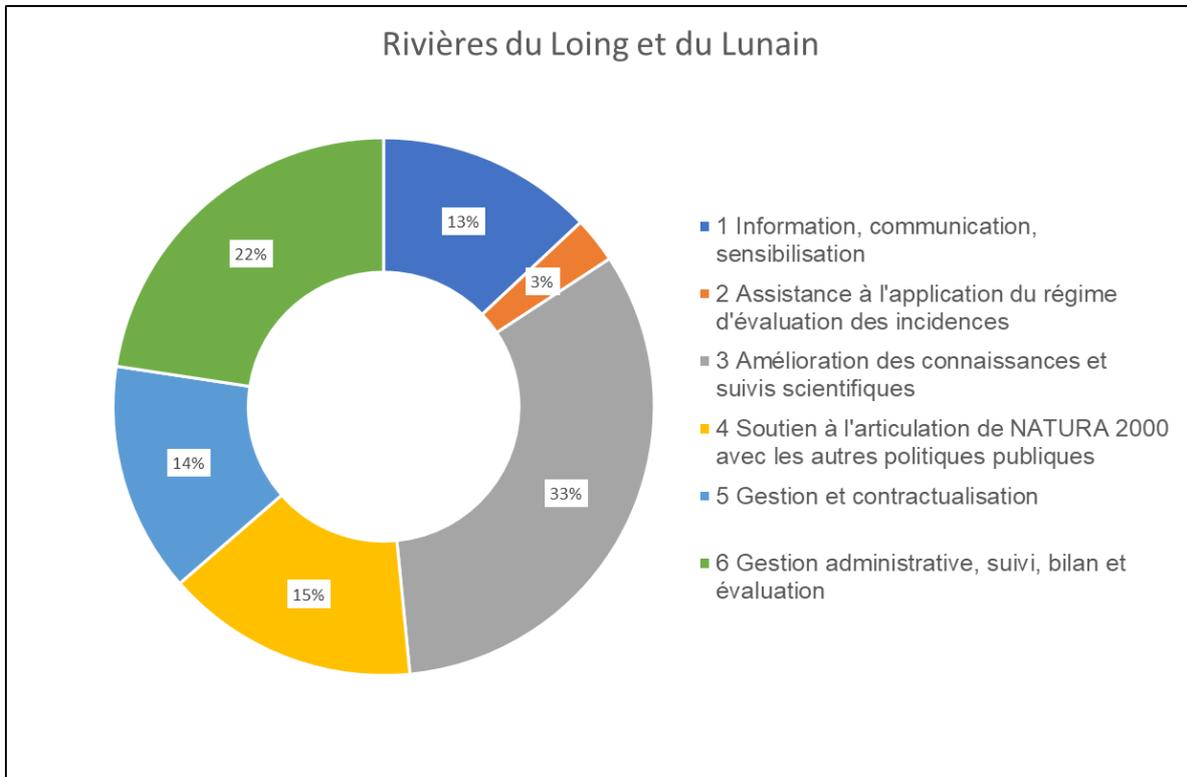


Figure 8 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »

Un tiers du temps d'animation du site Natura 2000 a été consacré aux suivis scientifiques du site. Une part importante du temps d'animation a également été consacré à la gestion administrative du site, ce qui comprend notamment l'organisation du comité de pilotage, le renouvellement du marché ou la rédaction des bilans.

Le reste du temps d'animation a été réparti de manière équivalente entre le reste des missions qui sont la contractualisation, la sensibilisation du public et le soutien de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.

ANNEXE I

